

Commune de Potangis

Carte Communale Enquête Publique



Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Etude réalisée par :



agence Est (siège social)
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 05 01

agence Nord
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
Tél. 03 27 97 36 39

agence Ouest
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49402 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

PORTER A CONNAISSANCE

Commune de POTANGIS

Novembre 2014

Liste des servitudes d'utilité publique



SOUS-PRÉFECTURE
- 2014 -
DÉPARTEMENT
DE REIMS

| CODE | DENOMINATION | DESCRIPTION | ACTE D'INSTITUTION | SERVICE RESPONSABLE |
|------|--|--|--|---|
| I 3 | Gaz - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz | Servitude de protection des ouvrages suivants : La Celle sous Chantemerle – Villenauxe la Grande Effets principaux : Consultation de GRT gaz dès que sont connus des projets de construction dans les zones de dangers. Interdiction ou réglementation de certains modes d'occupation du sol à proximité de la canalisation. | Art. 12 modifié de la loi du 15.06.1906. Loi de finances du 13.07.1925 art. 298. Loi 46.628 du 08.04.1946. Décret 64.481 du 21.01.1964. Art. 29 du décret du 15.10.1985. | GRT gaz Région Nord-Est 24 Quai Sainte Catherine 54042 NANCY CEDEX |

| CODE | DENOMINATION | DESCRIPTION | ACTE D'INSTITUTION | SERVICE RESPONSABLE |
|------|--|--|---|--|
| T 7 | Relations aériennes - Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (<i>œuvre l'ensemble du territoire communal</i>) | Servitude attachée à la protection de la circulation aérienne. Effets principaux : Autorisation des ministres chargés de l'aviation civile et des armées pour les installations de grande hauteur - 50 m hors agglomération - 100 m en agglomération | Code de l'Aviation Civile : Art. R 244-1, D 244-1 à D 244-4. Arrêté interministériel du 25 juillet 1990. | Direction de l'Aviation Civile Nord-Est Délégation Territoriale Lorraine Champagne Ardennes -Aéroport de Metz-Nancy-Lorraine B.P. 16 57420 GOIN District aéronautique Champagne-Ardenne BP 031 51450 BETHENY Région Aérienne Nord-Est (R.A.N.E.) Section Environnement Aéronautique - VELIZY 78129 VILLACOUBLAY-AIR |

| CODE | DENOMINATION | DESCRIPTION | ACTE D'INSTITUTION | SERVICE RESPONSABLE |
|------|--|--|--|--|
| PT 2 | Télécommunications - Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat. | Zones spéciales de dégagement de la liaison hertzienne de Romilly sur Seine / Mongenost Effets principaux : Interdiction d'édifier des constructions dépassant la cote NGF figurant sur le plan des servitudes d'utilité publique. | Art. L 54 à L 56 du Code des Postes et Télécommunications. En application : Servitude instituée par décret du 23/12/1991 | France Télécom UPR Nord Est gestion des PLU 26 av de Stalingrad 21000 DIJON |

| CODE | DENOMINATION | DESCRIPTION | ACTE D'INSTITUTION | SERVICE RESPONSABLE |
|------|--|--|---|--|
| I 3 | Gaz - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz | <p>Servitude de protection des ouvrages suivants :</p> <p>_ Cf annexe GRT Gaz</p> <p>Effets principaux : Consultation de GRTgaz dès que sont connus des projets de construction dans les zones de dangers. Interdiction ou réglementation de certains modes d'occupation du sol à proximité de la canalisation.</p> | <p>Art. 12 modifié de la loi du 15.06.1906. Loi de finances du 13.07.1925 art. 298. Loi 46.628 du 08.04.1946. Décret 64.481 du 21.01.1964. Art. 29 du décret du 15.10.1985.</p> <p>Arrêté préfectoral du 27 janvier 2017</p> | <p>GRTgaz cellule travaux tiers bd de la république BP 34 62 232 ANNEZIN</p> |

SOUS PREFECTURE D'EPERNAY

2 0 MARS 2017

COURRIER ARRIVE

Annexe 110 : Caractérisation des canalisations de transport de gaz naturel exploitées par GRTgaz et de leurs bandes de servitudes d'utilité publique sur la commune de Potangis

| Nom de la commune | Code Insee | Nom du Transporteur | Adresse du Transporteur |
|-------------------|------------|---------------------|--|
| Potangis | 51443 | GRT gaz | 24 Quai Sainte Catherine 54042 Nancy Cedex |

Tableaux des caractéristiques :

SOUS PREFECTURE D'EPERNAY

Dans les tableaux ci-dessous :

20 MARS 2017

- PMS : Pression Maximale de Service de la canalisation
- DN : Diamètre Nominal de la canalisation.
- Distances S.U.P (SUP1, SUP2, SUP3) : Distances en mètres de part et d'autre de la canalisation définissant les limites des zones concernées par les servitudes d'utilité publique.

COURRIER ARRIVE

En cas d'écart entre les valeurs des distances SUP figurant dans les tableaux ci-dessous et la représentation cartographique des SUP telle qu'annexée au présent arrêté, les valeurs des tableaux font foi, appliquées au tracé réel des canalisations concernées.

Ouvrages traversant la commune :

| Nom de la Canalisation | PMS | DN | Longueur (m) | Implantation | SUP1 | SUP2 | SUP3 |
|--|------|----|--------------|--------------|------|------|------|
| DN80-1989-LA-CELLE-SOUS-CHANTEMERLE-VILLENAUXE-LA-GRANDE | 67,7 | 80 | 3603,4 | enterre | 15 | 5 | 5 |

NOTA 1 : Si la SUP1 du tracé adjacent enterré est plus large que celle d'un tronçon aérien, c'est elle qui doit être prise en compte au droit du tronçon aérien.

NOTA 2 : La longueur mentionnée correspond à la longueur de la canalisation traversant la commune impactée. Elle est arrondie au décimètre.

Ouvrages ne traversant pas la commune, mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière :

Néant

NOTA 1 : Si la SUP1 du tracé adjacent enterré est plus large que celle d'un tronçon aérien, c'est elle qui doit être prise en compte au droit du tronçon aérien.

NOTA 2 : La longueur mentionnée correspond à la longueur de la canalisation traversant la commune impactée. Elle est arrondie au décimètre.

Installations annexes situées sur la commune :

Néant

NOTA : Si la SUP1 du tracé adjacent est plus large que celle de l'installation annexe, c'est elle qui doit être prise en compte au droit de l'installation annexe.

Installations annexes non situées sur la commune, mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière :

Néant

NOTA : Si la SUP1 du tracé adjacent est plus large que celle de l'installation annexe, c'est elle qui doit être prise en compte au droit de l'installation annexe.

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses



